

Sommaire

Actualité du Réseau Paysage

Actualité des autres réseaux

Flash actualité

Zoom sur...

Animation, manifestation
colloque...

À lire, à voir, à découvrir...

Flash actualité

Relance de la Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage

Suite au dernier Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage du Conseil de l'Europe (CDCPP), la reprise des activités de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage au sein du processus de Reykjavik, est confirmée. Cette disposition issue du quatrième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, 16-17 mai 2023) vise à renforcer et à coordonner toutes les activités existantes liées à l'environnement, y compris celles relatives à la Convention. Elle répond à l'urgence de lutter « contre la triple crise planétaire liée à la pollution, au changement climatique et à la perte de biodiversité ». Déjà des propositions pour le programme de travail futur se réfèrent à ces priorités et nous participerons aux débats avec les autres Parties à la Convention à l'automne. Lire spécifiquement l'annexe 5 en p.20.

<https://rm.coe.int/4e-sommet-des-chefs-d-etat-et-de-gouvernement-du-conseil-de-l-europe/1680ab40c0>

Le mot du directeur régional

Ce paysage info n°50 est un numéro spécial qui marque les vingt ans du réseau paysage régional tel qu'il s'est constitué en 2004 autour de la DIREN et des CAUE de Midi-Pyrénées. Ces deux structures ont décidé alors de s'organiser pour construire un réseau de promotion du paysage dans ses différentes dimensions, à commencer par les politiques publiques. Il s'agissait en fait de prolonger l'initiative de l'Institut Toulousain du Paysage, créé une dizaine d'années auparavant...

Dans ce numéro, nous reviendrons sur les éléments qui ont marqué le réseau, sur son organisation, sur les événements organisés ainsi que sur les publications. Autant d'éléments qui contribuent à la reconnaissance du paysage en tant que facteur de cohérence dans l'approche territoriale.

Bien évidemment, nous n'ignorons pas l'actualité du paysage et vous retrouverez des informations sur les animations passées et à venir, ainsi que sur les publications.

Ce réseau vivant est aussi le vôtre et il n'a d'intérêt que par les échanges que nous pouvons initier et entretenir avec vous tous, au service de la qualité de nos paysages. Espérons que nous puissions être toujours aussi nombreux, voire plus, dans vingt ans!

Bonne lecture

Le directeur régional
Patrick BERG

Actualité du Réseau Paysage Occitanie

2004 / 2024 - On n'a pas tous les jours 20 ans ! Quelques éléments de repères sur les vingt dernières années

Naissance, vie et avatars d'un réseau régional du paysage en Occitanie

La structuration du réseau n'a pas toujours été un long fleuve tranquille, l'équipage a traversé des périodes enthousiasmantes d'autres plus incertaines, sans jamais perdre de vue l'azimut: convaincre et rassembler autour de l'intérêt pour les paysages de la Région.

■ De l'ITP au RPO : trajectoires organisationnelles et institutionnelles...

Initié au mitant des années 90, l'Institut Toulousain du Paysage (ITP), porté par l'Université de Toulouse II, a constitué une première forme de réseau paysage régional déjà ouvert. Essoufflé faute d'une animation et de moyens soutenus, il est de fait entré en sommeil quelques années.

Le rapprochement entre la DIREN et l'URCAUE (ce dernier est un des partenaires de la première heure de l'ITP), dont la légitimité est liée à leur champ d'intervention sur les politiques du paysage, est à l'origine de la relance fin 2003, début 2004 du réseau interprofessionnel du paysage, désormais dénommé le Réseau Paysage Midi-Pyrénées. Le réseau se définit autour d'un espace d'échanges et d'interconnaissance à partir d'expériences professionnelles conduites sur des terrains et des thématiques variées. Sa fonction est d'être à l'écoute des acteurs et des territoires, et de fédérer les acteurs s'intéressant à la thématique du paysage (individus, administration, associations, collectivités locales et territoriales...).

Quatre orientations sont proposées:

- améliorer et diffuser la connaissance pour mieux faire connaître le paysage en Midi-Pyrénées et pour mieux le protéger, le valoriser et accompagner sa mutation;
- favoriser l'émergence d'une démarche paysagère et la culture de projet de paysage;
- favoriser les échanges et retours d'expérience;
- favoriser la prise en compte du paysage dans les projets de territoires et d'aménagement de la part des maîtres d'ouvrages privés et publics.

L'URCAUE se voit confier une mission d'animation du réseau en tandem avec le responsable du service Sites Nature et Paysage de la DIREN. Universitaires et chercheurs, conviés avec un statut d'expertise sans qu'il soit toutefois clairement défini, accompagnent avec une certaine distance bienveillante, du moins au départ, cette initiative. Ils s'impliqueront plus nettement à partir de 2005 dans la programmation, l'animation de réunions plénières et de journées de terrain.

Autour de 2010, cette démarche se structure peu à peu dans un partenariat élargi qui intègre alors le laboratoire de Géographie de l'environnement de l'université Toulouse II Le Mirail (GEODE), le Centre de Recherche sur l'Histoire et la Culture (CEPAGE) de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, ainsi que l'École Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville (ENFA).

Les travaux réalisés par les uns et les autres répondent à un programme de travail défini collectivement et financé depuis par la DREAL.

■ ... mais aussi politique: de la région Midi-Pyrénées à l'Occitanie.

En 2016, interrogations et raffermissement sont les conséquences de l'élargissement de l'assiette territoriale du réseau. D'abord comment faire et convaincre ces nouveaux partenaires de fait à le rejoindre? Ensuite comment à l'échelle d'une des plus grandes régions françaises fonctionner pour que ses membres s'y sentent associés, impliqués et représentés dans leur diversité? L'Urcaue aura un rôle décisif en parvenant à structurer les CAUE d'Occitanie. La DREAL aussi.

■ Une capacité à enrôler et à s'ouvrir à la diversité, aux différences

En 2012, un premier rapprochement sous la forme d'une collaboration interrégionale, facilitée par l'ENSAPBx, entraîne le réseau en Aquitaine, avec trois journées à La Réole, à Saint-Bertrand-de-Commainge et en vallée d'Aspe...

■ Subsistent quelques trous dans la voilure

La Région Occitanie, malgré la présence de quelques représentants à des journées d'échanges, reste toujours un partenaire convoité sans être parvenu à l'embarquer pleinement dans le réseau.

Les élus dont dépendent, notamment à l'échelle intercommunale, les orientations et actions pour la qualité des paysages ne sont que rarement présents en dehors de chez eux...

Les conventions partenariales qui fixent les règles du jeu

À partir de 2014, le programme de travail partenarial passe par la signature d'une convention partenariale pluri-annuelle signée par les différents partenaires. Outre la DREAL et l'URCAUE, cette première convention 2014-2016 associe aussi l'université de Toulouse (laboratoire GEODE) ainsi que l'École d'Ingénieurs de Purpan. Le fonctionnement du réseau et de son comité d'animation est précisé, ainsi que les différents temps de travail. Les correspondants «paysage» des DDT ont alors aussi une place en tant que partenaires locaux.

L'année 2016 est une année charnière qui voit évoluer le périmètre régional. Les différentes structures composant le réseau doivent se réorganiser à l'échelle de l'Occitanie et ne peuvent de ce fait s'engager immédiatement dans des discussions autour de la nouvelle convention partenariale. De fait, un avenant de prorogation de la précédente convention est signé en 2017, actant par ailleurs le

départ de l'École d'Ingénieurs de Purpan qui ne fait plus partie du comité d'animation.

La convention 2018-2021 verra l'arrivée de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSAT) en tant que nouveau partenaire scientifique. Dotée de compétences internes en paysage, cette école assure aussi des enseignements de sensibilisation et c'est tout naturellement qu'elle rejoint alors le comité d'animation. Les liens avec les différents réseaux de l'État, que ce soit le réseau des correspondants paysage ou le réseau des ABF reste encore fort dans l'écriture de la convention. D'autres partenaires sont nommément associés comme les PNR. La rédaction de la convention reste cependant assez rigide sur les engagements des uns et des autres.

L'année 2022 marquera à nouveau une année de transition lors de laquelle il sera décidé collectivement de proroger d'une année la convention précédente.

C'est aussi cette année-là que l'élargissement du réseau sera effectif avec l'arrivée de l'université Paul-Valéry de Montpellier. Une convention spécifique sera signée alors entre la DREAL et l'université. Cette année est mise à profit pour la rédaction de la nouvelle convention pluri-annuelle sur la période 2023-2027, avec l'arrivée d'un nouveau partenaire qu'est l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier.

L'animation du réseau paysage se voit renforcer à partir de 2022 par la mise en place d'un principe simple visant à identifier au moins deux personnes référentes par entité administrative, consolidant ainsi la représentation de ces institutions.

Ces réunions d'animation se déroulent depuis 2014 tous les deux mois, faisant l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu systématiques.

Une gamme diversifiée de publications et de productions à partager

Alors qu'au cours des premières années, le réseau se consacre à l'ancrage territorial et à sa structuration les suivantes s'efforcent de capitaliser, rassembler, témoigner, rendre compte et diffuser ses activités. De nouvelles productions tâchent de couvrir différents domaines allant de l'information régulière à la restitution, synthèse de points et thèmes de réflexions et de propositions pour une meilleure prise en compte des paysages pour l'aménagement durable et qualitatif des territoires régionaux.

Si dès les années 2004 – 2005, les comptes-rendus des journées thématiques prennent un caractère systématique, elles ne suffisent pas à faire réseau ! L'information doit circuler entre ses membres et être plus facilement accessible et régulière. Certains éléments ont été conservés et sont capitalisés au travers des pages associées aux journées thématiques d'échanges sur le nouveau site internet.

<https://www.reseau-paysage-occitanie.fr/rencontres/>

Brèves du Paysage-info dont on fête le cinquantième numéro



Le paysage info est une lettre d'information à destination des membres du réseau. Il constitue de ce fait un lien important, ouvert aux contributions de tous ceux qui ont le souci du paysage, prioritairement en région.

Cette lettre est née fin 2010, sous une forme rudimentaire, donnant quelques informations sur le réseau de l'époque, sur des manifestations autour du paysage et sur des ouvrages et autres documents. Les informations étaient proposées de manière télégraphique, sans illustrations mais avec des liens internet.

Dans ce premier numéro, il est fait état d'un « extranet » permettant d'avoir un accès sur toutes les informations du-dit réseau.

La sortie de cette lettre se fait environ tous les deux mois. Le comité d'animation intègre un éditorial.

Dès le numéro 4, la terminologie de cette lettre est actée « Paysages-info ». La mise en forme est un peu plus soignée, des illustrations sont intégrées

dans le corps d'un document qui s'étoffe. Les différentes parties se structurent.

Un numéro est publié environ tous les deux mois durant l'année 2011.



La date de sortie de « Paysage info » est encore variable et durant l'année 2013, seul un numéro sera produit. Il faut attendre le n°12, daté spécifiquement « printemps 2014 », pour voir émerger cette intention de sortie régulière de cette lettre d'information au changement des saisons. Il y aura de fait quatre numéros par an. La maquette s'est encore enrichie et les images illustrent à nouveau certains articles.

La régularité de sortie de paysage-info reste toute relative jusqu'en 2017, dans la mesure où sont en moyenne publiés trois numéros par an.

Avec la fusion des régions au 1^{er} janvier 2016, le réseau s'engage vers une nouvelle dimension régionale avec le titre provisoire de la région « Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées » que l'on retrouvera dans les numéros 19 et 20 de l'année. C'est aussi l'occasion d'adopter une nouvelle charte graphique plus travaillée et mettant mieux en évidence les différentes parties composant le document. En fin d'année 2016, avec l'adoption du nouveau nom de la région, le Réseau Paysage Occitanie émerge et se construit en intégrant définitivement tous les territoires composant la région.

À partir de 2012, avec le n°7, la « maquette graphique » de la revue évolue encore et l'on voit apparaître quelques éléments graphiques toujours en place, avec le pied de page notamment et le logo stylisé des paysages. Les illustrations ne sont pas très présentes mais les informations de fond sur les actions du réseau et sur le paysage en général sont bien relayées.



À partir de 2018, le paysage-info paraît régulièrement, à chaque changement de saison et il s'étoffe, développant une information sur 8 à 16 pages, en fonction de l'activité du réseau et des ressources nouvelles sur le paysage.

La maquette graphique reste stable mais l'envoi électronique est maintenant privilégié à une édition papier qui a perduré jusqu'en 2019.

Depuis le premier numéro, ce sont pas moins de

1130 articles qui sont plus ou moins développés dans les 49 derniers numéros de paysage-info. Tous ces numéros sont bien évidemment à retrouver sur notre site internet.

<https://www.reseau-paysage-occitanie.fr/paysage-info/>

Les dossiers du réseau

Les dossiers du réseau sont conçus à l'origine pour constituer le prolongement des journées d'animation, permettant ainsi d'approfondir un thème particulier. Certains dossiers ont concerné aussi des manifestations majeures (colloques ou séminaires) ou l'organisation même du réseau.



Au total, ce sont 12 dossiers du réseau validés qui existent depuis 2012, réalisés sur la base d'une maquette unique et que vous pouvez continuer à lire et parcourir dorénavant directement sur notre site internet.

<https://www.reseau-paysage-occitanie.fr/publications/?categorie=15>

Les autres publications

Les membres du réseau participent à des formations, des sensibilisations au paysage sous différentes formes. Ces contributions s'intègrent parfois dans des publications plus générales que nous mettons en ligne maintenant sur le site du réseau :

La production du réseau sait prendre d'autres formes « exceptionnelles », à l'image de la diversité des productions atypiques que sont les enquêtes auprès des membres ou les conférences et autres expositions.

<https://www.reseau-paysage-occitanie.fr/publications/?categorie=18>

La collection Paysages d'Occitanie

Initiée à partir de 2017, cette collection sur les Paysages d'Occitanie a eu pour rôle initial d'expliquer dans sa première plaquette l'organisation des paysages de la nouvelle région d'Occitanie, en se basant sur les connaissances acquises d'une part en Midi-Pyrénées et d'autre part en Languedoc-Roussillon. Le premier document, édité en 2018, a permis de poser les bases d'une reconnaissance régionale de ces paysages et de leurs atouts pour l'ensemble des acteurs.

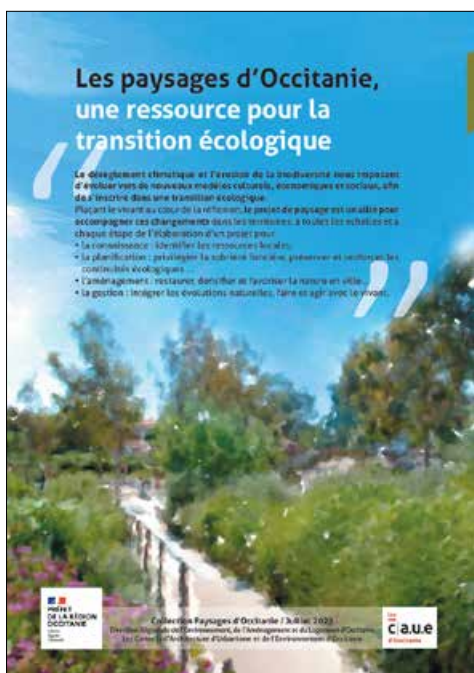


Dans le prolongement de ce premier document, trois autres plaquettes ont été développées, dans la perspective, toujours à l'échelle régionale, de sensibiliser les acteurs de l'aménagement à une prise en compte effective de la dimension paysagère de leurs projets.

La seconde édition a concerné, dans le prolongement du schéma régional des carrières d'introduire des préconisations en vue de favoriser l'insertion paysagère de ces projets, durant tous leurs temps de vie. Le document a été publié en décembre 2019.

La troisième production s'est attachée à démontrer que l'intégration de la composante paysage pouvait constituer une ressource pour la transition énergétique dans une approche globale. Le document a été publié en avril 2021.

La quatrième plaquette a abordé la nécessaire transition écologique en lien avec les paysages régionaux. Elle a bénéficié d'une édition en juillet 2023.



La cinquième plaquette est en cours de développement et s'attachera à traiter des questions de

surfréquentation des espaces naturels de proximité, ne bénéficiant pas d'une reconnaissance ou d'une protection fortes.

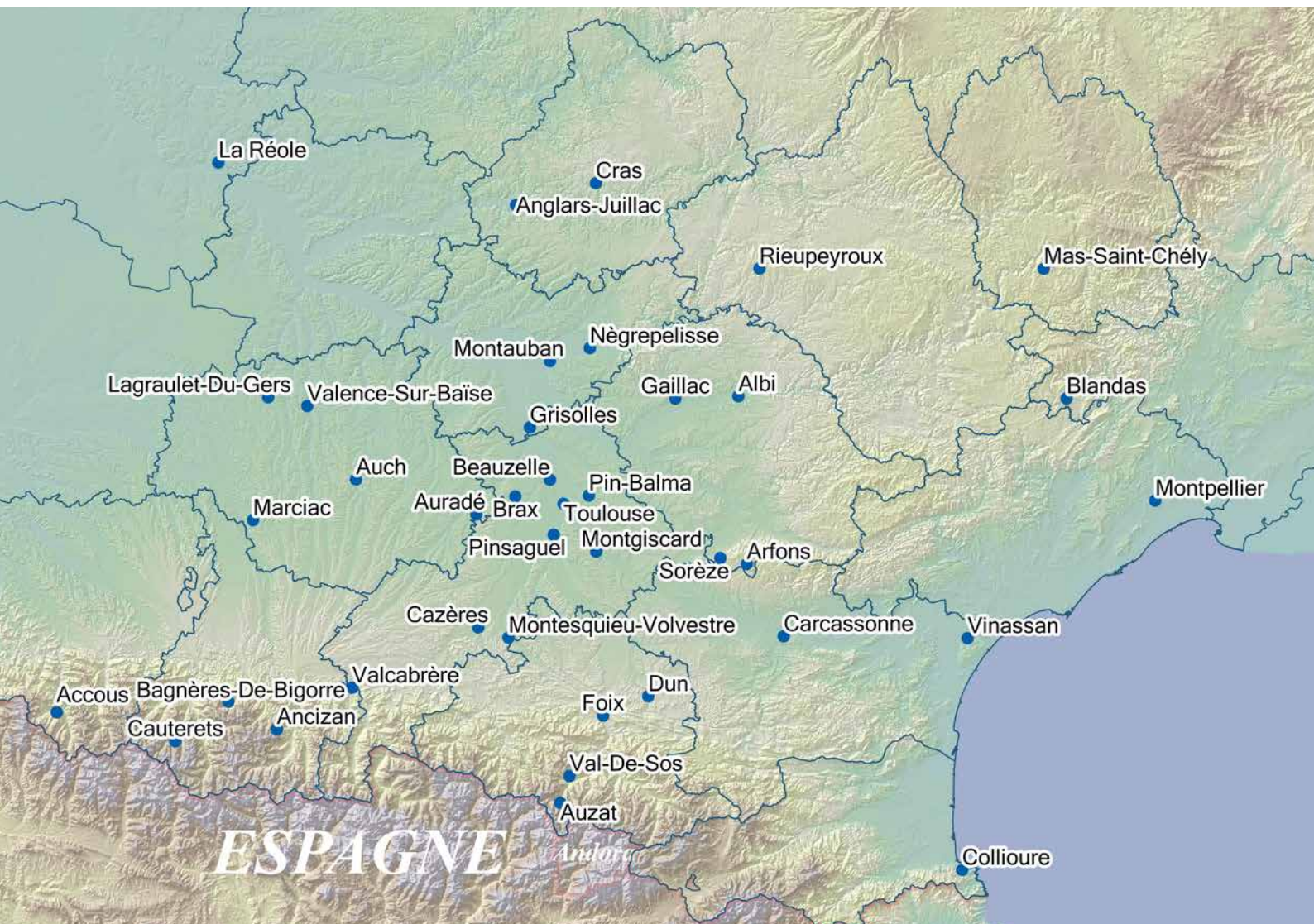
Ces différentes publications sont à retrouver sur notre site internet.

<https://www.reseau-paysage-occitanie.fr/publications/?categorie=16>

Les journées thématiques d'échange

De 2004 à 2023, ce sont pas moins de 53 journées qui ont été organisées, rassemblant plus de 1800 participants au total... Soit, en moyenne plus de deux journées par an!

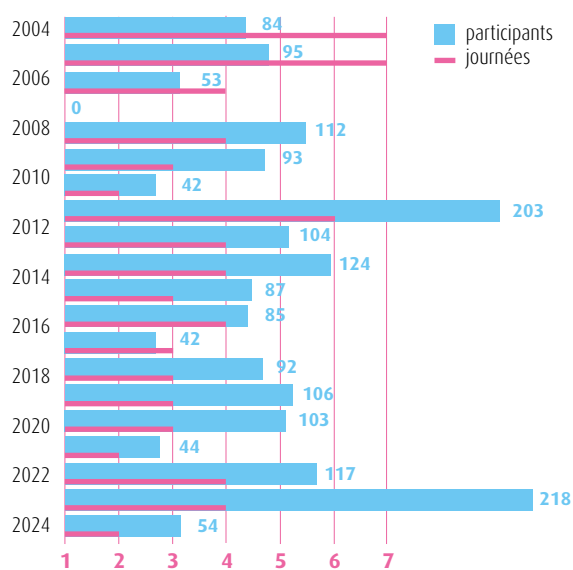
Les thèmes abordés ont évolué au fil des années, en lien avec les enjeux de paysage de l'époque, d'où la prédominance des questions liées à l'urbanisme (au sens large) et à la ruralité (thèmes très développés dans les premières années, en lien avec les groupes de travail du réseau) mais aussi aux questions méthodologiques. D'autres thèmes actuellement au cœur des politiques publiques, mériteront d'être abordés dans les années à venir.



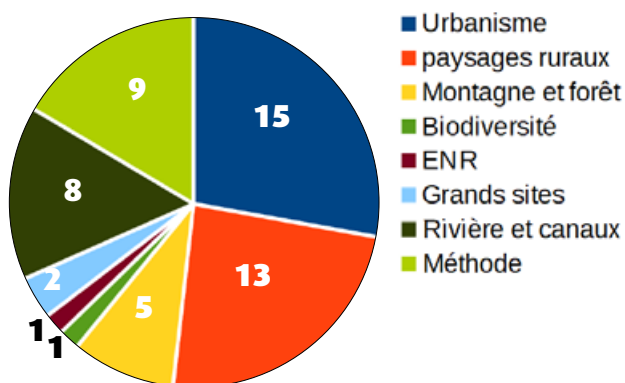
Le réseau paysage régional étant historiquement sur la région Midi-Pyrénées, les journées se sont déroulées bien évidemment prioritairement sur ce périmètre. Certaines se sont déroulées en Aquitaine. Depuis l'élargissement du réseau, de nouvelles opportunités permettent à ces journées de se répartir sur l'ensemble de l'Occitanie (voir carte page suivante).

Le diagramme ci-dessous détaille année après année le nombre de journées organisées et le niveau de participation global. Si durant les premières années il y eut beaucoup de journées (en lien avec les groupes de travail constitués) avec une participation modeste, progressivement, ces journées sont moins nombreuses mais peut-être mieux structurées et sur des sujets intéressant un plus large public. Le croisement de ces événements avec les travaux d'autres groupes locaux contribue au renforcement de cette participation.

Participation aux journées thématiques d'échanges 2004-2023



Thèmes des journées thématiques d'échanges (2004-2023)



Vous pouvez aussi retrouver le programme et assez régulièrement un compte-rendu de la journée associée, en allant sur notre site internet.

<https://www.reseau-paysage-occitanie.fr/rencontres/?categorie=8>

Les mots des Journées thématiques d'échange

Ce nuage de mots consolide, sur la base des titres des quarante-six journées organisées entre 2004 et 2023, les termes utilisés dans le titre. Ce n'est qu'une représentation liée à la récurrence plus ou moins forte de ces mots. Si le mot « Paysage » domine bien évidemment, d'autres termes ressortent, à l'enseigne des mots « Territoire », « Urbanisme », « Ruraux » ou « Mutation ». Certains territoires d'Occitanie sont aussi en bonne place, à l'image de Montauban ou d'Albi par exemple.

Un nuage qui va sans nul doute s'enrichir dans les années à venir avec d'autres liés aux transitions territoriales à venir.

Le séminaire « Habiter les paysages, vers la planification écologique » - 11 juin 2024

Ce second séminaire a réuni au musée Narbo Via environ 120 personnes qui ont pu échanger sur les nouvelles pratiques et les nouveaux aménagements qui vont se développer sur nos territoires pour tenir compte des exigences d'adaptation au changement climatique d'une part et de réduction drastique des gaz à effet de serre. Les débats étaient organisés autour de trois tables rondes portant chacune sur une forme d'occupation du territoire.

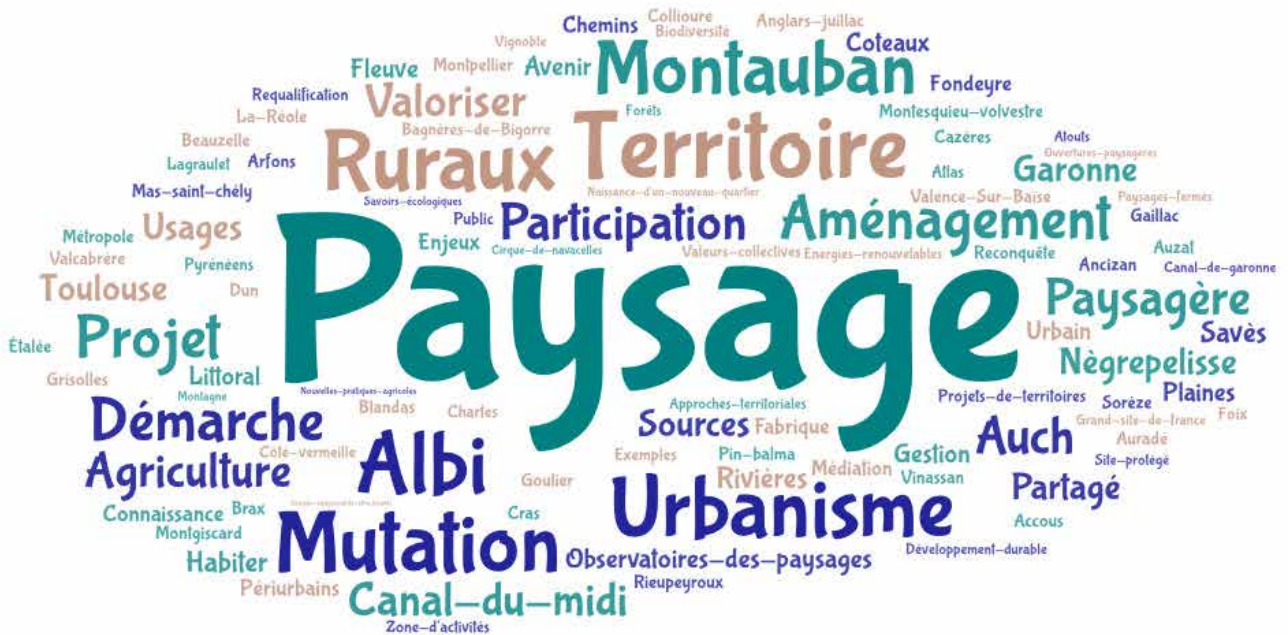
Bien évidemment, ce séminaire donnera lieu à des valorisations qui seront disponibles dans les prochains mois.

Les journées thématiques d'échange passées

Ce premier semestre 2024 a permis d'organiser deux journées thématiques.

Repenser les paysages d'une halte ferroviaire - 16 mai 2024

La première s'est tenue en Haute-Garonne autour de la halte ferroviaire de Cintegabelle, à l'initiative de l'Université Toulouse Jean-Jaurès. Une journée consacrée aux réflexions autour d'une évolution des modes de déplacements sur un territoire en lien avec la métropole toulousaine et au travers



d'un réseau ferroviaire structurant. Ou comment faire évoluer les pratiques par des aménagements qualitatifs.

Un compte-rendu de cette journée est en cours de préparation.



La redécouverte de l'eau dans les projets d'espaces publics – 3 juin 2024

La seconde journée, organisée par le CAUE d'Ariège, visait à montrer les atouts du projet paysager urbain permettant, au travers d'aménagements spécifiques, la redécouverte des cours d'eau historiquement recouverts.

Le premier aménagement, finalisé en 2022, concernait la réouverture du canal de l'Ariège à Pamiers, face à l'ancien hôpital. Cet espace permet dorénavant d'approcher au plus près de l'eau. Le second aménagement, réalisé en 2018 sur la

commune de Lavelanet, a permis, dans le cadre d'une ambition plus large (Lavelanet 2050), la réouverture d'une section de la rivière du Touyre, en lien avec un « curage » d'un îlot urbain. Cet aménagement participe à la valorisation du bâti de centre-ville.



Un compte-rendu de cette journée est en cours de préparation.

Les journées thématiques d'échange à venir

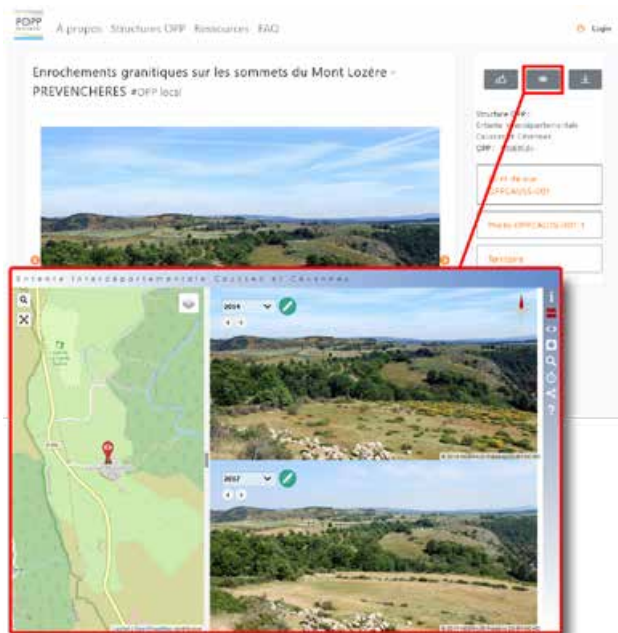
Deux journées thématiques sont programmées pour le second semestre.

Il s'agit d'une part d'un séminaire matériaux qui se déroulera sur deux jours en lien avec le PNR Pyrénées catalanes, les 5 et 6 septembre 2024 à Olette dans la vallée du Conflent (Pyrénées-Orientales). Les inscriptions seront engagées au cours de l'été.

Les 7 et 8 novembre, une double journée thématique est programmée sur deux sites : les « Quatre canaux » à Carnon, ouvrage de régulation des eaux et l'Étang de Canet en cours de comblement. Une information sera faite courant septembre.

Évolution de la plateforme des observatoires photographiques du paysage du sud-ouest (POPP Sud-Ouest)

La plateforme des Observatoires Photographiques du Paysage du Sud-Ouest s'est doté d'un nouvel outil de visualisation des séries de photos (voir page suivante). Cette association entre la plateforme de la DREAL pour l'hébergement et la centralisation des OPP et l'outil développé par l'Entente Causses et Cévennes pour un affichage plus didactique des séries permettra une diffusion plus attrayante des données d'observation vers le grand public. La plateforme a aussi évolué afin de permettre de saisir de manière automatisée les points de vue et leurs photographies associées.



Ces deux nouvelles évolutions vont permettre aux gestionnaires d'OPP d'enregistrer plus facilement leurs données et de récupérer un format de diffusion plus agréable. Les premiers bénéficiaires de l'outil seront les PNR qui ont participé à la définition de ces évolutions ainsi qu'aux premiers tests (PNR d'Aubrac, PNR du Haut Languedoc, PNR des Pyrénées Catalanes). Le nouvel outil a été mis en ligne en mai 2024 pour une mise à disposition des autres PNR, des Grands Sites de France, des CAUE, des OPP et des Biens UNESCO.

<https://www.popp-sudouest.fr/public/popp>

Le site internet du réseau, fréquentation janvier-mai 2024

www.reseau-paysage-occitanie.fr

Ouvert mi-décembre, le site du réseau paysage Occitanie constitue déjà une référence en région et au-delà pour un nombre assez de visiteurs toujours plus nombreux. Les quelques données statistiques ci-dessous présentent de manière transparente cette fréquentation.

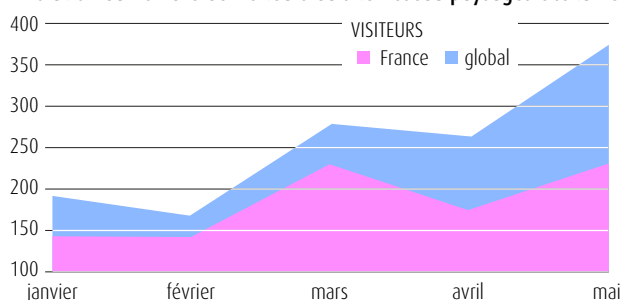
Le nombre de visiteurs

Ouvert en décembre 2023, le site a fait l'objet d'une alimentation progressive de toute l'information accumulée depuis plus de 20 ans, avec une mise en ligne des documents partageables. Le premier mois de service « complet » correspond de fait au mois de janvier 2024.

Dès le premier mois, on comptabilisait déjà plus de 190 visiteurs uniques (le visiteur unique est identifié via l'adresse IP de son appareil de connexion à Internet). En cinq mois, le nombre de visiteurs uniques a presque doublé avec une augmentation de plus de 95 % (+61 % pour les seuls accès français) atteignant fin mai plus de 376 visiteurs uniques. Si certains sont vraisemblablement des membres du réseau, tous ne le sont évidemment pas et constituent plutôt des visiteurs curieux, au travers de recherches en lien avec le paysage. On peut penser aussi que quelques accès au site depuis des pays étrangers sont le fait de « robots », au regard du temps passé...

Si la part des visiteurs français dépassait dans les premiers mois 80 % des accès, cette proportion est encore de plus de 61 % au mois de mai.

Évolution du nombre de visiteurs du site Réseau paysages Occitanie



Les accès depuis les États-Unis représentent près de 15 % des visites.

Actualité des autres Réseaux

Portail Web OEB – Page thématique paysage



L'Observatoire de l'environnement de Bretagne a un nouveau site internet. Une page thématique sur les paysages a été conçue pour présenter les connaissances paysagères en région et les axes de travail développés dans les réseaux partenariaux.

Parmi les publications récentes, un dossier publié en avril dernier concernant les chiffres clés sur «bien-être et paysages bretons», issu de l'enquête régionale qui avait recueilli en 2022-2023 plus de 2 200 contributions.

<https://bretagne-environnement.fr/thematique/les-paysage>

Réseau Paysage Nouvelle-Aquitaine – Séminaire du mois d'octobre



Le RPNA organise des journées séminaire sur le thème «Eau, paysages et changement climatique» Les 10 et 11 octobre dans le sud des Landes (Capbreton, Ondres) et dans les Pyrénées Atlantiques (Anglet).

<http://www.reseau-paysage-nouvelle-aquitaine.fr/>

Zoom sur...

Le paysage, l'élu.e et le projet local: comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire



Annoncée lors du séminaire fêtant les 30 ans de la loi Paysage en juin 2023, testée par trois CAUE à l'automne 2023, cette formation de sensibilisation des élus au paysage prend en 2024 toute son importance au niveau national, au travers d'un budget dédié de 200 000 euros, correspondant à un programme de 40 formations.

Cette formation est inédite aussi par le fait qu'elle articule de façon opérationnelle les enjeux nationaux et des préoccupations locales. Conçue pour diffuser et éprouver un socle de connaissances, de méthodes et de pratiques, pour sensibiliser à des politiques publiques et des outils nationaux, la formation fait également une place aux territoires qui l'accueillent, par l'adaptation de son contenu. Sur son format de deux jours, la formation consacre aussi deux demi-journées à des visites de terrain pour travailler autour d'enjeux spécifiques.

Elle est enfin originale par les trois partenaires qu'elle rassemble pour atteindre cette ambition: le Réseau des CAUE (via sa Fédération nationale), le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités.

Le contenu de la formation s'est ainsi nourri de l'expérience et des attentes de chacun de ces acteurs, à la lumière de l'urgence de l'accélération de la transition écologique et sociétale, pour laquelle le paysage peut jouer un rôle facilitateur.

La formation s'adresse aux maires, aux Présidents d'intercommunalités et aux élus municipaux en charge de la construction, l'urbanisme, l'aménagement, l'environnement, le développement économique, la mobilité, l'alimentation, etc. Presque toutes les compétences d'une commune ou d'une intercommunalité ont en effet un lien direct ou indirect, à court ou à long terme, avec le paysage, un lien conscientisé ou non.

Pour assurer cette formation, un «kit» a été développé, intégrant un ensemble d'informations à adapter localement. Si les CAUE sont à la manœuvre, d'autres services, à commencer par les DDT(M), peuvent contribuer ou porter ces formations, en lien avec les paysagistes conseils. Il revient alors aux services de prendre l'attache de leur CAUE départemental pour construire cette collaboration.

En Occitanie, plusieurs CAUE envisagent d'organiser cette formation en 2024. Il s'agit de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Lot et des Pyrénées-Orientales.

<https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/edito-a3904.html>

Le kit de formation est disponible auprès de l'Union Régionale des CAUE d'Occitanie :

contact@les-caue-occitanie.fr

Animations, manifestations, colloques, appel à projets

Colloque Valeurs du paysage et économie de la transition, 2 juillet 2024, ENSP Versailles

Nous en parlions dans le paysage info n° 48. Vous pouvez désormais prendre connaissance du programme de ce séminaire au travers du premier lien et vous inscrire via le second lien.

La Chaire Paysage et énergie organise un Colloque « Valeurs du paysage et économie de la transition » qui se tiendra le 2 juillet 2024 de 9h à 17h à l'École nationale supérieure de paysage à Versailles.

Cet événement réunira une dizaine de chercheurs (en économie, sociologie, paysage...) et acteurs de la transition énergétique, afin d'ouvrir des pistes de réflexion sur les multiples valeurs du paysage, et leur prise en compte en lien avec l'approche économique. Nous interrogerons les relations

entre politiques du paysage, développement durable, économie territoriale, paysages de l'énergie et économie du bien commun...

Lien pour l'inscription :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSci2XtjVQb-DQHLY-3x8oaNZDIZvVkemBy5slSEqI2BpvaSMXQ/viewform>

Journées du patrimoine, 20-21 et 22 septembre 2024



Pour sa 41^e édition, les Journées européennes du patrimoine seront organisées les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024 et auront pour thèmes « le patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions et le patrimoine maritime ».

Ces journées offrent l'opportunité de visiter des monuments et des sites, souvent exceptionnellement ouverts.

Dès le vendredi 20 septembre, le public scolaire pourra participer à l'opération « Levez les yeux ! » en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Ce rendez-vous populaire est l'occasion pour le public d'échanger avec les professionnels du patrimoine pour découvrir leurs savoirs et savoir-faire.

<https://journéesdupatrimoine.culture.gouv.fr/evenement/themes/themes-2024>

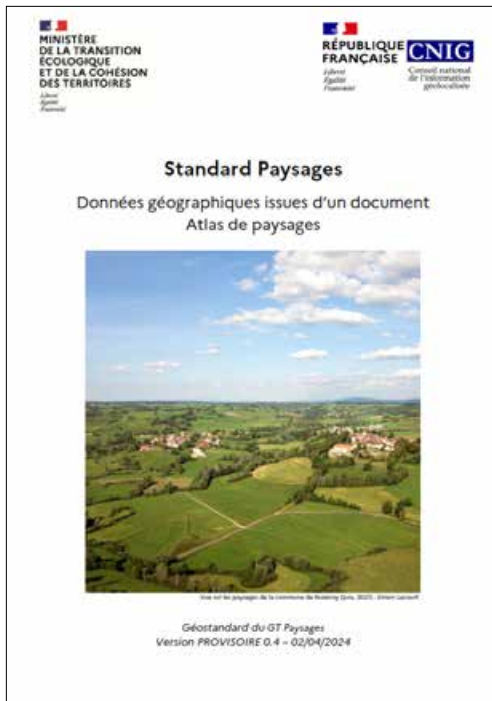
À lire, à voir, à découvrir

Méthodologie nationale des atlas de paysage

Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires est engagé depuis 2020 dans un processus de refonte de la méthodologie des atlas de paysage. Après plus d'un an de mobilisation du groupe de travail dédié, la nouvelle

méthodologie devrait être publiée prochainement. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le prochain paysage-info.

Standard Paysages – Données graphiques issues d'un document atlas de paysage



Les enjeux de transitions écologiques mettent en évidence l'importance de la donnée géolocalisée pour piloter et mettre en œuvre les politiques publiques.

Il s'agit pour le Standard Paysages de :

- décrire le contenu des données de représentation du paysage des atlas; Harmoniser les modes de numérisation des données géographiques relatives aux paysages en s'appuyant sur bonnes pratiques existantes actives dans les territoires;
- favoriser l'interopérabilité des données paysage avec celles relatives à la planification et faciliter ainsi la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme;
- permettre aux collectivités et à leurs établissements de mieux prendre en compte la donnée paysage dans leurs projets d'aménagement ou plus généralement dans leurs projets de territoire;
- faciliter, participer à l'évaluation de ces projets;
- d'avoir une vision nationale harmonisée, homogène et partagée du paysage.

Ces travaux de standardisation, portés conjointement par l'IGN et le MTECT, ont été menés en parallèle de la refonte de la méthodologie des atlas départementaux du paysage.

Ce document est à retrouver dans son intégralité sur le site du CNIG :

https://cnig.gouv.fr/IMG/pdf/240204_standardpaysagesv0_4_diffusion.pdf

Allées & alignements d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique : appui à l'instruction des dérogations au régime de protection

Édition : CEREMA

Auteur : Jérôme Champres & Nadia Aubr

Parution : Avril 2024



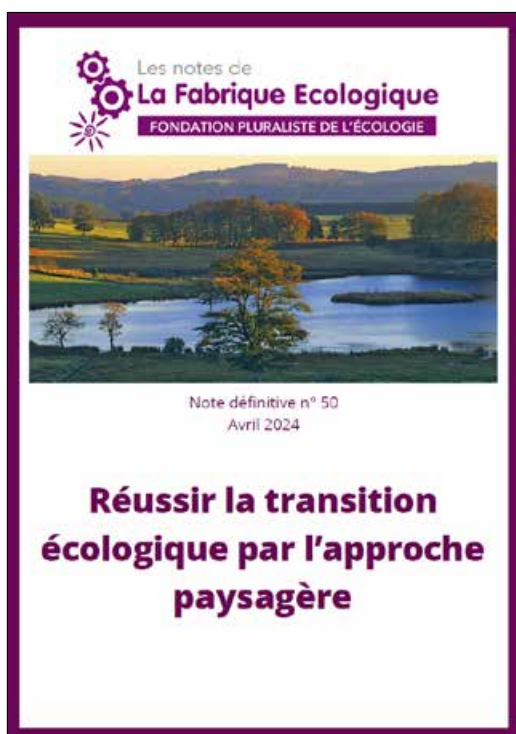
La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS) est venue clarifier et renforcer le régime de protection des allées d'arbres et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique. Un décret d'application n°2023-387 du 19 mai 2023, est venu préciser les modalités des procédures de déclaration et d'autorisation mises en place par la loi. Afin de mieux comprendre et de contextualiser ce sujet complexe, un bref rappel historique des enjeux des arbres dans l'aménagement du territoire, suivi d'un éclairage sur les termes employés notamment dans le décret constitue la première partie

du guide. La deuxième partie a l'ambition d'appuyer les services de l'état lors de l'instruction des dérogations au régime de protection en présentant les différents cas et les procédures prévues. Enfin des ressources sur la gestion du patrimoine arboré, des ressources bibliographiques thématiques et des annexes compléteront ce panorama (non exhaustif).

Ce rapport du CEREMA est téléchargeable librement sur leur site documentaire. Il devrait prochainement prendre la forme d'un guide technique à l'attention des services instructeurs.

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/598347/alrees-alignements-d-arbres-bordant-une-voie-ouverte-a-la-circulation-publique-appui-a-l-instruction>

Réussir la transition écologique par l'approche paysagère



La Fabrique Écologique avait publié en octobre dernier cette note ouverte à contributions. Rédigée pour l'essentiel par Jean-Pierre Thibault et Bertrand Folléa, ce document a bénéficié d'éclairages complémentaires. La démarche paysagère, intégratrice y tient une place majeure, notamment au travers des plans de paysage qui peuvent contribuer à une transition écologique réussie.

Un document à retrouver ici :

<https://www.lafabriqueecologique.fr/reussir-la-transition-ecologique-par-lapproche-paysagere-2/>

Il y a du (re)nouveau au cimetière – Vers un accueil du vivant dans les espaces funéraires

Le CAUE de Haute-Garonne a publié en février dernier ce petit guide à l'attention des élus gérant des cimetières. Il doit contribuer à voir autrement ces espaces de mémoire, à l'aune des enjeux actuels.

Les cimetières sont des espaces publics singuliers qui doivent être pensés et gérés avec soin, pour le confort des usagers. Ce nouveau paradigme est motivé par plusieurs évolutions :

- Des changements culturels et sociétaux qui amènent à porter un nouveau regard sur ces espaces au sein d'un contexte urbain et paysager.
- Des enjeux environnementaux qui conduisent à des pratiques d'entretien zéro phyto, pour préserver la qualité des sols et de l'eau, la biodiversité, la santé des agents et des usagers.
- Des évolutions climatiques qui posent des conditions spécifiques appelant à la désimper-méabilisation des revêtements de sols, une végétalisation résistante à la sécheresse, ou l'apport d'ombrage.
- Des moyens limités des collectivités qui appellent à des solutions sobres et économes en temps, en ressources et en deniers publics.

Un document à visualiser ou télécharger :

<https://www.les-caue-occitanie.fr/publication/guide-il-y-du-re-nouveau-au-cimetiere>

Des mots pour apprendre et enseigner avec le paysage

Édition : MétisPresses

Auteurs : Léa Sallenave, Anne Sgard, Sandrine Billeau

Parution : juin 2024

Comment dire et écrire le paysage ? Avec quels mots l'enseigner et l'apprendre ? Comment travailler la « controversée » ou le « sensible » avec des élèves, des étudiant-e-s ou des citoyen-ne-s ?



Cet ouvrage se présente comme une ressource pour celles et ceux qui se questionnent sur les mots, les enseignant-e-s qui souhaitent préciser leur vocabulaire, les apprenant-e-s qui cherchent et hésitent. Il s'agit moins d'un dictionnaire du paysage qu'un ouvrage qui croise questionnements didactiques et enjeux paysagers, et met le sens des mots en discussion. Il regroupe trente-cinq entrées, sélectionnées de concert par l'équipe de la « Didactique du paysage ». Les chercheur-e-s formulent leurs définitions à partir de ressources bibliographiques et d'expériences d'enseignement, indiquent des pistes de réflexion et alertent sur des points de vigilance. Synthétique et accessible, cet ouvrage s'adresse à toute personne soucieuse d'éducation avec, par et pour le paysage.

Signé PAP n° 74 – L'observation du paysage, un instrument politique

Auteur : Gilles Rudaz
Parution : mars 2024

L'approche paysagère considère aujourd'hui le paysage comme une réalité non pas figée mais dynamique, c'est-à-dire en constante évolution.

Les paysages se transforment sous l'effet de différents facteurs : les facteurs naturels, les modes d'utilisation du territoire par les hommes ou encore le regard que porte sur eux la société. Les politiques paysagères contemporaines ne se donnent donc pas pour but la seule préservation d'un état donné du paysage, mais d'accompagner son évolution. Dans cette perspective, le suivi des transformations du paysage devient un instrument nécessaire à la conduite d'une politique paysagère.



Évolution du paysage. Les communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz en 1960. Photo A. Kammacher / Aéroport Lausanne / Archives Cantonales Vaudoises



Et en 2016. Photo Jean-Michel Zellweger

http://www.paysages-apres-petrole.org/wp-content/uploads/2024/03/ARTICLE-74-Collectif-Pap_GR-.pdf

Signé PAP n° 75 – Le plan de paysage sous-marin du Parc national des Calanques

Auteur : Miguel Georgieff
Parution : avril 2024



Créé en 2011, le parc national des Calanques gère un espace de 8 500 hectares terrestres et de 43 500 hectares de cœur marin. Dans la continuité du plan de paysage terrestre dont il s'est doté en 2016, il a prévu en 2019 de l'étendre à la par-

tie sous-marine pour approfondir les échanges et déployer sa culture du paysage vers de nouvelles perspectives.

Fondée sur le caractère transdisciplinaire de la notion de paysage, la méthodologie proposée par un plan de paysage associe une pluralité d'approches pour décrire la diversité des lieux et identifier les configurations des sociétés locales.

À partir de l'appropriation de chacun et de son approche vécue, la démarche de paysage crée une vision commune entre acteurs. Elle révèle par là un territoire commun propre à nourrir un projet de territoire. De quelle façon un paysage en bonne part invisible pouvait-il démontrer sa capacité à mettre en ordre une société locale autour de la préservation des ressources dans la profondeur marine ?

http://www.paysages-apres-petrole.org/wp-content/uploads/2024/05/ARTICLE-75-Collectif-Pop_C.pdf

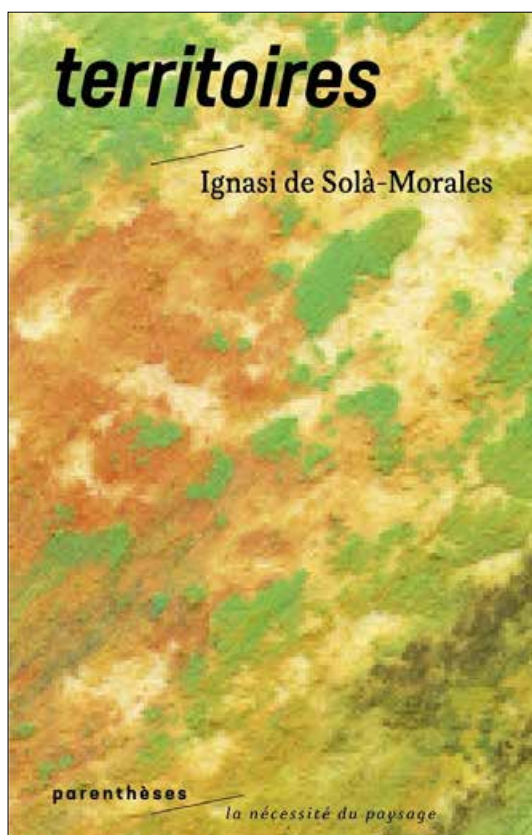
Territoire

Éditions : Parenthèses

Collection : La Nécessité du paysage

Auteur : Ignasi de Solà-Morales

Parution : mai 2024



Incontournables dans le paysage contemporain de la pensée urbaine, les écrits théoriques d'Ignasi de Solà-Morales n'avaient jusqu'ici jamais été traduits en français. Ce recueil de dix textes recèle pourtant une richesse de vues propres à nourrir toute

réflexion sur le rapport entre ville, architecture et territoire, qu'il s'agisse des défis d'hier ou de l'avenir latent de notre civilisation ultra-urbaine.

Invitant d'abord à une relecture de l'histoire des théories et de la pratique architecturales depuis la Seconde Guerre mondiale, l'auteur, à la fois architecte et historien, considère la ville sous l'angle de son dégageement progressif de la matérialité, et l'envisage comme un ensemble, infini et indéfini, de juxtapositions, de réseaux et de flux. Comment aménager cet espace urbain désormais fluide, sinon « liquide » ? qu'y bâtir ? selon quels principes ?

Les pistes réflexives ouvertes dans ces pages sont le fruit d'une pensée originale. Une pensée hors dogme qui, à rebours d'un urbanisme fonctionnel et sécuritaire au service des individualismes, prône le respect dans la ville des « terrains vagues », paradigme d'un droit vital à l'altérité, à la liberté, à l'absence et à l'inutilité.



Directeur de publication

Patrick BERG

directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie

Comité de rédaction

Philippe LABAUME

Alain GUGLIEMMETTI

et le comité d'animation du Réseau Paysage Occitanie

Contact :

Réseau Paysage Occitanie

reseau-paysage.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr



Le Réseau Régional est co-piloté par la DREAL et l'Union Régionale des CAUE Occitanie.